

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2017237	Date d'inspection Le 03 janvier 2025	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 déc. 2024	
Commentaires :			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	18 oct. 2024	12 déc. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, le mentor en assurance de la qualité a examiné le dernier rapport d'inspection de surveillance et le rapport d'inspection de renouvellement était affiché dans un endroit bien en vue au sein de la garderie. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La mentore en assurance de la qualité s'est rendue sur les lieux pour effectuer une inspection de suivi. Le ratio a été respecté tout au long de la visite.</p> <p>Au cours de l'inspection, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants participer à une activité de bricolage sur le thème du père Noël, ainsi que jouer librement à l'intérieur.</p>
--

original signé par
Stephanie Hickey

Le 03 janvier 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Émilie Henry -Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 janvier 2025

Date